

NAVIGATION INTERIEURE (Personnel des entreprises des transports de passagers)

Brochure : 3293, IDCC : 1974

Réseau navigable, voies navigables, excursions en bateaux, voyages.



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

05/05/2012

Sommaire

<u>Convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de passagers en navigation intérieure du 23 avril 1997. Etendue par arrêté du 9 décembre 1997 JORF 20 décembre 1997.</u>	8
<u>Texte de base</u>	8
<u>Convention collective nationale du 23 avril 1997</u>	8
<u>Chapitre Ier : Dispositions générales</u>	8
<u>Champ d'application.</u>	8
<u>Durée, dénonciation et révision.</u>	8
<u>Adhésion à la convention collective.</u>	8
<u>Conventions collectives et accords antérieurs.</u>	8
<u>Dépôt légal.</u>	8
<u>Chapitre II : Droit syndical et liberté d'opinion</u>	8
<u>Droit syndical et liberté d'opinion.</u>	8
<u>Section syndicale.</u>	8
<u>Délégués syndicaux.</u>	8
<u>Exercice du droit syndical.</u>	8
<u>Chapitre III : Représentation du personnel</u>	8
<u>Délégué du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).</u>	8
<u>Formation des membres du CHSCT.</u>	8
<u>Médecine du travail.</u>	8
<u>Chapitre IV : Contrat de travail</u>	8
<u>Embauche.</u>	8
<u>Etablissement du contrat de travail.</u>	8
<u>Période d'essai.</u>	8
<u>Modification au contrat de travail.</u>	8
<u>Rupture du contrat de travail.</u>	8
<u>Durée et exécution du préavis en dehors de la période d'essai.</u>	8
<u>Indemnités de licenciement.</u>	8
<u>Départ à la retraite.</u>	8
<u>Indemnités de fin de carrière.</u>	8
<u>Départ à la retraite anticipé.</u>	8
<u>Contrat à durée déterminée.</u>	8
<u>Contrat à durée déterminée pour les emplois à caractère saisonnier.</u>	8
<u>Main-d'oeuvre temporaire ou intérimaire.</u>	8
<u>Chapitre V : Rémunérations</u>	8
<u>Egalité de traitement.</u>	8
<u>Rémunérations annuelles minimales garanties.</u>	8
<u>Rémunération des heures supplémentaires.</u>	8
<u>Définition de l'ancienneté.</u>	8
<u>Majoration pour ancienneté.</u>	8
<u>Frais de déplacement.</u>	8
<u>Chapitre VI : Durée et organisation du travail</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Durée du travail.</u>	8
<u>Heures supplémentaires et repos compensateurs.</u>	8
<u>Organisation et aménagement du travail.</u>	8
<u>Repos hebdomadaire.</u>	8
<u>Congés payés</u>	8
<u>Congés payés exceptionnels de courte durée.</u>	8
<u>Travail des jours fériés.</u>	8
<u>Congés de formation économique, sociale et syndicale.</u>	8
<u>Congés spéciaux non rémunérés.</u>	8
<u>Service national et obligations militaires.</u>	8
<u>Définition et constat d'absence.</u>	8
<u>Chapitre VII : Maladie, accidents et maternité</u>	8

<u>Indemnisation complémentaire en cas de maladie et d'accident.</u>	8
<u>Grossesse et maternité.</u>	8
<u>Inaptitude physique, temporaire ou définitive.</u>	8
<u>Chapitre VIII : Formation professionnelle et emploi</u>	8
<u>Organisation de la formation professionnelle.</u>	8
<u>Actions prioritaires de formation.</u>	8
<u>Commission paritaire nationale de l'emploi.</u>	8
<u>Chapitre IX : Règlement intérieur, droits et mesures disciplinaires</u>	8
<u>Règlement intérieur.</u>	8
<u>Droits et mesures disciplinaires.</u>	8
<u>Chapitre X : Modalités d'application</u>	8
<u>Publicité.</u>	8
<u>Règlement des différends et litiges.</u>	8
<u>Date d'application.</u>	8
<u>Textes Attachés</u>	8
<u>ANNEXE I : Classifications des emplois et rémunération des personnels ETAM et cadres</u>	8
<u>Classification des emplois</u>	8
<u>ANNEXE II : Classifications des emplois et rémunération des personnels navigants techniques</u>	8
<u>Classification des emplois</u>	8
<u>ANNEXE III : Définition des emplois et rémunération des personnels navigants commerciaux, de restauration et d'hôtellerie</u>	8
<u>Champ d'application.</u>	8
<u>Définitions des emplois, fonctions et compétences</u>	8
<u>Organisation du travail</u>	8
<u>Chapitre Ier : Régimes annuels de la modulation du travail</u>	8
<u>Mise en oeuvre dans les entreprises.</u>	8
<u>Période de décompte.</u>	8
<u>Limites de répartition des horaires.</u>	8
<u>Rémunération mensuelle</u>	8
<u>Remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur.</u>	8
<u>Recours au chômage partiel.</u>	8
<u>Contreparties de l'annualisation du temps de travail.</u>	8
<u>Chapitre II : Organisation du travail par cycles et en service continu</u>	8
<u>Mise en oeuvre dans les entreprises.</u>	8
<u>Période de décompte et heures supplémentaires.</u>	8
<u>Organisation et prise des repos divers.</u>	8
<u>Contrepartie à ce type d'organisation du travail par cycles et en service continu</u>	8
<u>Délibération de la CPNEFP portant sur la création du CQP ' capitaine de bateau fluvial ' pour le personnel navigant des entreprises de transport fluvial</u>	8
<u>Certificat de qualification professionnelle (CQP)</u>	8
<u>' Capitaine de bateau fluvial '</u>	8
<u>1. Création - Titre et position du CQP.</u>	8
<u>2. Champs d'application géographique, professionnel et catégorie du CQP.</u>	8
<u>3. Référence aux emplois qualifiés correspondants.</u>	8
<u>4. Référentiel des activités professionnelles.</u>	8
<u>5. Référentiel des compétences.</u>	8
<u>6. Objectif de la formation.</u>	8
<u>7. Public visé et pré-requis.</u>	8
<u>8. Cadre juridique de la formation au CQP.</u>	8
<u>9. Seuils d'accueil des titulaires de diplômes professionnels et du CQP.</u>	8
<u>10 Durée de l'accord de création du CQP.</u>	8
<u>11 Contenu de la formation.</u>	8
<u>12 Modalités de validation des acquis professionnels.</u>	8
<u>13 Modalités d'agrément par la CPNEFP des organismes de formation.</u>	8
<u>14 Bilan annuel - Modification et suppression du CQP.</u>	8
<u>15 Dépôt et extension.</u>	8
<u>Annexes</u>	8
<u>Mise en relation des référentiels des activités professionnelles et de certification</u>	8
<u>Référentiel de compétences</u>	8

<u>Référentiel des savoirs associés</u>	8
<u>Période de formation en milieu professionnel</u>	8
<u>Modalités de délivrance du certificat de qualification Règlement d'examen : définition des épreuves</u>	8
<u>Formation minimale de découverte et d'initiation FMDI</u>	8
<u>Mise en place d'un CQP pour le personnel navigant des entreprises de transport fluvial</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Champ d'application professionnel.</u>	8
<u>Création de certificats de qualification professionnelle.</u>	8
<u>Modalités d'obtention des certificats de qualification professionnelle.</u>	8
<u>Jury d'examen.</u>	8
<u>Modification ou suppression d'un CQP.</u>	8
<u>Précisions de l'accord.</u>	8
<u>Durée, dépôt extension.</u>	8
<u>Délibération de la CPNEFP portant création du cqp ' capitaine de bateau fluvial '</u>	8
<u>Contrat à durée déterminée</u>	8
<u>Délibération de la CPNEFP du 25 février 2004, portant création du CQP capitaine de bateau fluvial</u>	8
<u>Modifications diverses</u>	8
<u>Certification professionnelle ' Pilote de croisière de courte durée '</u>	8
<u>Annexe</u>	8
<u>Formation professionnelle et FPSPP</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>Titre Ier Dispositions générales</u>	8
<u>Champ d'application</u>	8
<u>Changement de dénomination</u>	8
<u>Chapitre Ier Structures institutionnelles et professionnelles</u>	8
<u>Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)</u>	8
<u>Observatoire prospectif des métiers et des qualifications</u>	8
<u>OPCA de branche</u>	8
<u>Organismes professionnels de développement de la formation professionnelle</u>	8
<u>Socle de compétences et de connaissances</u>	8
<u>Chapitre II Formation initiale</u>	8
<u>Contrats d'apprentissage et priorités en matière d'emploi</u>	8
<u>Contrats de professionnalisation</u>	8
<u>Accueil dans les entreprises et développement de la fonction tutorale</u>	8
<u>Chapitre III Formation continue</u>	8
<u>Plan de formation</u>	8
<u>Droit individuel à la formation</u>	8
<u>Période de professionnalisation</u>	8
<u>Renforcement des missions de l'encadrement en matière de formation professionnelle</u>	8
<u>Chapitre IV Financement de la formation professionnelle</u>	8
<u>Entreprises employant 10 salariés et plus</u>	8
<u>Entreprises employant moins de 10 salariés</u>	8
<u>Reversements au bénéfice des centres de formation d'apprentis</u>	8
<u>Financement d'actions collectives</u>	8
<u>Titre II Dispositions spécifiques</u>	8
<u>Chapitre Ier Affectation des fonds de priorité de branche (0,50 %) dans le transport fluvial de marchandises</u>	8
<u>Publics prioritaires</u>	8
<u>Priorités d'action en matière de formation professionnelle</u>	8
<u>Contrats de professionnalisation</u>	8
<u>Droit individuel à la formation</u>	8
<u>Période de professionnalisation</u>	8
<u>Chapitre II Affectation des fonds de priorité de branche (0,50 %) dans le transport fluvial de passagers</u>	8
<u>Publics prioritaires</u>	8
<u>Priorités d'action en matière de formation professionnelle</u>	8
<u>Contrats de professionnalisation</u>	8

<u>Droit individuel à la formation</u>	8
<u>Période de professionnalisation</u>	8
<u>Titre III Dispositions diverses</u>	8
<u>Validation des acquis de l'expérience</u>	8
<u>Entretien professionnel</u>	8
<u>Bilan de compétences</u>	8
<u>Passeport orientation et formation</u>	8
<u>Annulation de l'accord du 27 octobre 2004</u>	8
<u>Entrée en application de l'accord</u>	8
<u>Publicité et dépôt</u>	8
<u>Extension</u>	8
<u>Textes Salaires</u>	8
<u>SALAIRES Convention collective nationale du 23 avril 1997</u>	8
<u>Barème des rémunérations annuelles minima garanties applicable du 1er janvier au 31 décembre 1997</u>	8
<u>Accord du 10 juillet 2007 relatif aux rémunérations minimales à compter du 1er janvier 2007</u>	8
<u>Accord du 24 avril 2008 relatif au barème des rémunérations minimales annuelles garanties au 1er janvier 2008</u>	8
<u>Accord du 29 juin 2009 relatif aux rémunérations minimales au 1er janvier 2009</u>	8
<u>Accord du 21 juillet 2010 relatif aux rémunérations minimales au 1er janvier 2010</u>	8
<u>Annexe</u>	8
<u>Textes Extensions</u>	8
<u>Arrêté du 9 décembre 1997</u>	8
<u>ARRETE du 20 octobre 2004</u>	8
<u>ARRETE du 22 octobre 2004</u>	8
<u>ARRETE du 20 juillet 2005</u>	8
<u>ARRETE du 19 octobre 2006</u>	8
<u>Accord relatif à la formation professionnelle et à l'emploi</u>	8
<u>Texte de base</u>	8
<u>ACCORD du 27 octobre 2004</u>	8
<u>Préambule</u>	8
<u>TITRE Ier : Dispositions générales.</u>	8
<u>Changement de dénomination.</u>	8
<u>La commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP).</u>	8
<u>L'observatoire prospectif des métiers et des qualifications.</u>	8
<u>L'OPCA Transports.</u>	8
<u>Les organismes professionnels de développement de la formation professionnelle.</u>	8
<u>Les contrats d'apprentissage et les priorités en matière d'emploi.</u>	8
<u>Contrats de professionnalisation.</u>	8
<u>L'accueil dans les entreprises et le développement de la fonction tutorale.</u>	8
<u>Le plan de formation.</u>	8
<u>Le droit individuel à la formation.</u>	8
<u>La période de professionnalisation.</u>	8
<u>Le renforcement des missions de l'encadrement en matière de formation professionnelle.</u>	8
<u>Les entreprises employant 10 salariés et plus.</u>	8
<u>Les entreprises employant moins de 10 salariés.</u>	8
<u>TITRE II : Dispositions spécifiques</u>	8
<u>Chapitre Ier : L'affectation des fonds de priorité de branche (0,50 %) dans le transport fluvial de marchandises</u>	8
<u>Les publics prioritaires.</u>	8
<u>Les priorités d'action en matière de formation professionnelle.</u>	8
<u>Les contrats de professionnalisation.</u>	8
<u>Le droit individuel à la formation.</u>	8
<u>La période de professionnalisation.</u>	8
<u>Chapitre II : L'affectation des fonds de priorité de branche (0,50 %) dans le transport fluvial de passagers</u>	8
<u>Les publics prioritaires.</u>	8
<u>Les priorités d'action en matière de formation professionnelle.</u>	8
<u>Les contrats de professionnalisation.</u>	8

<u>Le droit individuel à la formation.</u>	8
<u>La période de professionnalisation.</u>	8
<u>TITRE III : Dispositions diverses</u>	8
<u>Annulation de l'accord du 25 avril 1985.</u>	8
<u>Entrée en application de l'accord.</u>	8
<u>Publicité et dépôt.</u>	8
<u>Extension.</u>	8
<u>Textes Extensions</u>	8
<u>ARRETE du 3 octobre 2005</u>	8
<u>Textes du BOCC</u>	8
<u>Arrêté du 17 octobre 2007 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de passagers en navigation intérieure (n° 1974)</u>	8
<u>Arrêté du 20 octobre 2008 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de passagers en navigation intérieure (n° 1974)</u>	8
<u>Arrêté du 20 octobre 2008 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de passagers en navigation intérieure (n° 1974)</u>	8
<u>Arrêté du 15 juillet 2009 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de passagers en navigation intérieure (n° 1974)</u>	8
<u>Arrêté du 14 décembre 2009 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de passagers en navigation intérieure (n° 1974)</u>	8
<u>Navigation intérieure : Accord du 21 juillet 2010 relatif à l'indemnisation des membres de la CPNEFP</u>	8

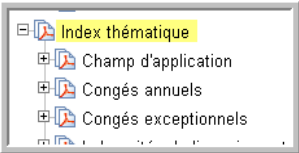
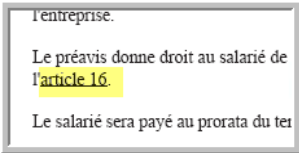
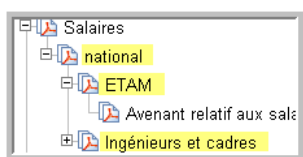
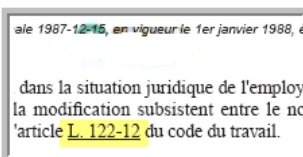
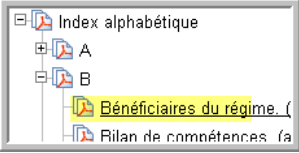
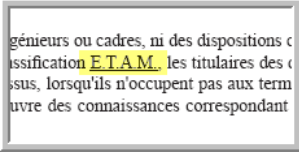
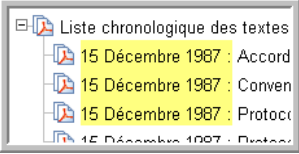
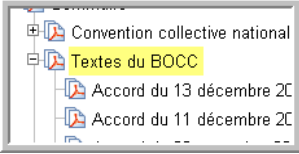
Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ la modification subsistent entre le no l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c assification E.T.A.M., les titulaires des c ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : D'exte	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)